

## **APPEL À CANDIDATURE**

### **Résidence de photo-journaliste**

### **De janvier à mars 2027**

**Date limite dépôt des dossiers : 15/06/2026 à 12h**

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts souhaite accueillir une résidence de photo-journaliste / reporter-photographe des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

#### **LA RÉSIDENCE DE PHOTO-JOURNALISTE**

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Depuis 2019, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts accueille des journalistes en résidence sur son territoire et promeut l'éducation aux médias.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de photo-journaliste / reporter-photographe est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant ainsi une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

#### **Qu'est-ce qu'une résidence de photo-journaliste / reporter-photographe ?**

Un professionnel des médias et de l'information est accueilli sur le territoire, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des enfants et des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le photo-journaliste / reporter-photographe résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des photo-journalistes / reporters-photographes professionnels (photo-journaliste / reporter-photographe en free-lance ou intégré dans

une rédaction), disposant ou non d'une carte de presse.

## Objectifs de la résidence pour les bénéficiaires

- Découvrir le métier de journaliste
- Développer l'esprit critique
- Comprendre et décrypter les différents médias
- Ouvrir à la liberté d'expression
- Découvrir la photo-reportage
- Comprendre et décrypter une image (enjeu, contexte, IA, ...)

## Attendus de la résidence

Les projets conçus par le ou la photo-journaliste / reporter-photographe pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants
- Diffusion des productions du photo-journaliste / reporter-photographe invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales
- Co-construction des projets avec les écoles et acteurs du territoire
- En fonction des profils des intervenants, cette résidence pourra se construire en lien avec des acteurs locaux de l'éducation aux médias et de la lecture publique.

## Publics bénéficiaires

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- En fonction des actions menées, d'autres publics sont susceptibles d'être concernés.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSIDENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN MARAIS DE MONTS

- **Durée de la mission** : 3 mois minimum (pour 70 heures d'interventions minimum)
- **Temps de l'avant** : à mettre en place (rencontre avec les acteurs du territoire et création du contenu en co-construction)
- **Temps de restitution** : la restitution est envisagée en fin de résidence avec à la fois le public scolaire et le grand public. Le ou la photo-journaliste / reporter-photographe devra se rendre disponible pour ces événements.

## Conditions financières

Le budget sera affiné avec le photo-journaliste / reporter-photographe retenu, selon le projet et à partir du prévisionnel projeté. Une enveloppe de 8000€ est prévue pour la participation du photo-journaliste / reporter-photographe (toutes charges, taxes et cotisations comprises).

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et un voyage aller-retour du lieu de domicile du photo-journaliste / reporter-photographe au territoire de résidence sont pris en charge par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée ou d'un remboursement des frais d'hébergement.

Les repas restent à la charge du photo-journaliste.

Le photo-journaliste / reporter-photographe résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

## Thématiques

Une attention particulière dans la sélection du photo-journaliste / reporter-photographe sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- La réalisation d'un contenu de presse écrite ou web, ou d'un documentaire photo en lien avec le photo-journaliste / reporter-photographe résident
- La citoyenneté numérique et la désinformation (infox)
- Le travail centré sur la photo-reportage doit permettre de mieux appréhender les spécificités de traitement de l'information par ce type de média (contexte, enjeu, point de vue ...).

## Conditions générales

- **Cadre juridique** - Des contrats spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et du photo-journaliste / reporter-photographe accueilli sera établi. L'intervenant retenu devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.
- **Lieux** - Les actions menées par les intervenants en résidence auront lieu sur le territoire de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

## CADRE OPÉRATIONNEL – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OCÉAN-MARAIS DE MONTS (85)

### Note de contexte



Un territoire intercommunal regroupant 5 communes.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a été créée en 1993. Située sur le littoral vendéen, elle associe les communes de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts, Le Perrier et Soullans. La population du territoire Océan-Marais de Monts ne cesse de croître. En 45 ans, on assiste à une progression de plus de 60%, pour atteindre **20192 habitants à l'année en 2023** et + de 33 000 habitants secondaires. On observe également un vieillissement prononcé de la population (38,1% de la population a plus de 60 ans, dont 14,5%

ayant plus de 75 ans).

La particularité de ce territoire réside dans sa situation géographique sur le littoral. Les équipements, les services et les aménagements réalisés par la collectivité sont dimensionnés pour accueillir une population touristique de plus de 200 000 personnes l'été. La présence d'espaces naturels sensibles composés de forêt et de marais (près de 80% sur une superficie de 185 km<sup>2</sup>) est aussi un défi pour la collectivité qui doit allier préservation et attractivité du territoire dans sa gestion quotidienne.

Les autres enjeux du territoire sont l'équilibre démographique, la vie à l'année et le soutien des personnes fragilisées et notamment âgées.

50% de l'économie est issue du tourisme, on recense 2256 entreprises sur le territoire en 2021, soit une augmentation de + 25% depuis 2010.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est la deuxième intercommunalité de Vendée en termes de densité artisanale.

### Contexte contractuel récent

Labellisée 100% EAC depuis décembre 2022, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts poursuit son engagement en faveur de l'Éducation Artistique Culturelle pour l'ensemble des habitants de son territoire, tout au long de leur vie, dans le cadre de leur développement personnel et citoyen.

## ATTENDUS SPÉCIFIQUES

### Thématiques de travail

La mission sur le territoire se déroulera entre janvier et avril 2027. La résidence de photo-journaliste / reporter-photographe s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des résidences de territoire : menées à des fins d'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie, elles visent également à associer différents acteurs du territoire et à créer du lien avec les habitants.

- Actions éducatives en direction des enfants et des jeunes.
- Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux outils numériques.
- Des actions pourront également être menées dans des structures du secteur de l'emploi et de l'insertion (Mission locale, Service Emploi...) Le photo-journaliste / reporter-photographe présentera le cadre d'intervention de son métier, ses missions, et développera des ateliers de pratique.
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, travailleurs sociaux...
- Diffusion des productions du photo-journaliste, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.
- Des interactions avec les autres manifestations de la saison culturelle seront favorisées : programme d'animation dans les bibliothèques, spectacles, festivals...
- Une co-construction du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle avec des acteurs d'éducation aux médias est envisageable en fonction du profil du photo-journaliste / reporter-photographe retenu.

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif, auprès desquelles/avec lesquelles des actions pourront être mises en œuvre :

- 15 écoles (maternelles et élémentaires)
- 2 collèges
- 1 Maison Familiale Rurale (MFR)
- 3 espaces jeunes
- 1 Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) -
- 1 Institut de Formation d'Aides- Soignants (IFAS)
- 1 épicerie sociale « La Passerelle »
- Structures du secteur emploi / insertion (permanence Mission Locale)
- 1 Maison Intercommunale des Services aux Publics (MISAP) avec l'accès à une Maison France Services
- 1 Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal : Vibrato
- 5 médiathèques/bibliothèques qui fonctionnent en réseau via la Communauté de Communes
- 1 Musée numérique : une Micro-Folie basée à Saint-Jean-de-Monts au sein de la MISAP
- 5 Sites patrimoniaux intercommunaux (Le Daviaud, Biotopia, Kulmino, Musée Charles Milcendeau, Déambul)
- 5 EHPADs

Pour plus d'informations sur les projets déjà menés les années passées, vous pouvez consulter le blog <https://petitsphoto-journalistesenpaysdemonts.wordpress.com/>

## Éligibilité et sélection

Vous êtes photo-journaliste / reporter-photographe professionnel(le) et exercez sur le territoire national. Vous êtes désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias. Envoyez votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

### Pièces complémentaires à fournir

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants de :

- La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
- L'Éducation Nationale (DSDEN 85, CLEMI)
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles en Pays de la Loire
- Différents professionnels de médias

## Calendrier prévisionnel

- Lundi 4 mai 2026 : lancement de l'appel à résidence
- Lundi 15 juin 2026 à 12h : date limite de dépôt des dossiers
- 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2026 : audition des candidats présélectionnés
- Entre septembre et décembre 2026 : création du projet avec les partenaires associés
- Début janvier 2027 : début de la résidence
- Mi-avril 2027 : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par **e-mail** avant le 15 juin 2026, 12h dernier délai, à l'adresse suivante : [accueil@omdm.fr](mailto:accueil@omdm.fr)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Erwan Raffray, chargé des événementiels et des actions culturelles lecture publique, 06 30 31 77 92 [erwan.raffray@omdm.fr](mailto:erwan.raffray@omdm.fr)

### Communauté de Communes

#### Océan-Marais de Monts

Communauté de Communes Océan-Marais de  
Monts - Pôle Affaires Culturelles

46, Place de la Paix

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS